

# Promouvoir la valeur agri-écologique des prairies : le concours agricole national des prairies fleuries

C. de Sainte-Marie<sup>1</sup>, B. Amiaud<sup>2</sup>, D. Magda<sup>3</sup>, S. Plantureux<sup>1</sup>, C. Agreil<sup>4</sup>,  
P. Mestelan<sup>4</sup>, V. Boussou<sup>5</sup>, T. Mougey<sup>6</sup>

1 : INRA-AgroParisTech, UMR SADAPT, F-75231 Paris; christine.desaintemarie@agroparistech.fr

2 : Université de Lorraine-INRA, UMR LAE, F-54505 Vandoeuvre-lès-Nancy

3 : INRA-INPT, UMR AGIR, F-31326 Castanet-Tolosan

4 : SCOPELA, 73340 Bellecombe en Bauges

5 : Parcs Nationaux de France, F-34090 Montpellier

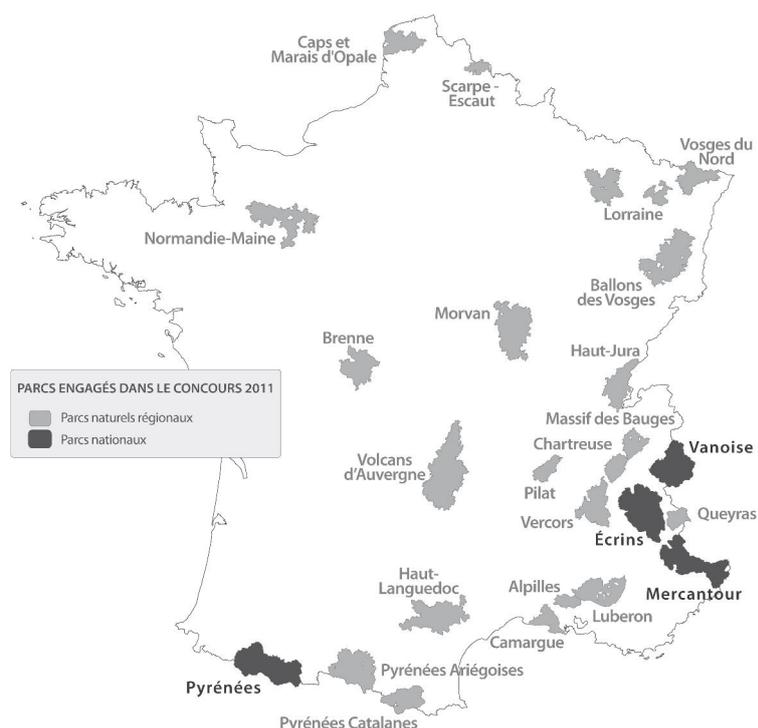
6 : Fédération des Parcs naturels régionaux de France, F-75018 Paris

## 1. Objectifs et organisation

Maintenir des prairies à forte biodiversité qui aient un réel intérêt productif dans les systèmes d'exploitation sont deux objectifs qui sont habituellement considérés comme inconciliables dans les référentiels techniques. Dans de nombreuses régions françaises, des éleveurs prouvent cependant que valeur écologique et valeur agricole peuvent être conciliées en valorisant les propriétés de ces prairies 'biodiverses' par une gestion adaptée. Organisé pour la première fois au niveau national en 2010, le concours agricole des "Prairies fleuries" vise à récompenser la technicité et le travail de ces éleveurs, à mettre en visibilité les résultats obtenus et partager les expériences entre les différents territoires. Dans la phase actuelle de mise à l'épreuve du concept de valeur agri-écologique, le concours est organisé à l'échelle de territoires différents mais représentatifs de la diversité des prairies permanentes et de leur contexte à l'échelle de l'hexagone : les Parcs naturels régionaux (PNR) et les Parcs nationaux (PN) ([www.prairiesfleuries.fr](http://www.prairiesfleuries.fr)).

Ce concours se déroule en deux étapes. La première a lieu entre mai et août dans chacun des parcs participants (25 en 2011, cf. Figure 1). L'évaluation des parcelles se fait sur la base d'une liste de plantes indicatrices et d'une méthode de notation nationales. Cette évaluation croise les qualités agronomiques (rendement, souplesse d'exploitation, valeur alimentaire...) et les qualités écologiques (richesse en espèces, qualité des habitats écologiques, renouvellement des milieux...) des parcelles candidates. C'est pourquoi le jury local comprend, notamment, un expert agricole et un expert botaniste. La parcelle est inspectée en présence de l'agriculteur à qui les membres du jury rendent compte en motivant leur avis. La parcelle présentant le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique dans chaque catégorie (prairies maigres, grasses, humides, pâtures) est présentée au concours national, qui se réunit à l'automne. Le jury désigne les lauréats sur la base

**FIGURE 1– Parcs engagés dans le concours national en 2011.**

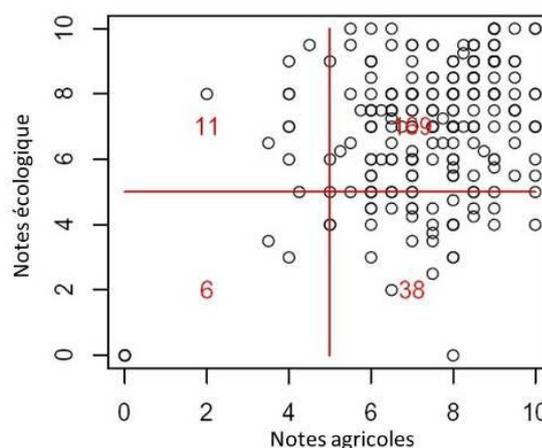


d'un dossier, la comparaison portant, notamment, sur la place de la prairie dans le fonctionnement du système de production de l'agriculteur et sur son intérêt par rapport aux enjeux du territoire considéré (OPPERMANN *et al.*, 2012).

## 2. Résultats et retours d'expérience

Des concours locaux existent depuis 2007 dans le PNR du Massif des Bauges et 2008 dans celui du Haut-Jura. Entre 2007 et 2011, plus de 500 éleveurs ont ainsi eu l'occasion de présenter leurs parcelles à un concours d'excellence professionnelle récompensant le meilleur équilibre agri-écologique. Une première analyse du retour d'expériences au sein des différents territoires confirme que les prairies permanentes peuvent présenter une bonne valeur sur les deux tableaux à la fois (MESTELAN *et al.*, 2011, cf. Figure 2), validant de façon empirique la notion d'équilibre agri-écologique. En outre, le concours est un outil d'animation pour les Parcs car il crée du dialogue entre acteurs des territoires, permet de sensibiliser un ensemble d'acteurs du monde rural à la préservation de la biodiversité, de communiquer sur l'intérêt du maintien des prairies permanentes et sur l'importance de l'élevage pour leur préservation. Pour les éleveurs, les échanges lors de la visite du jury et des remises de prix apportent une reconnaissance sociale de la justesse de leurs pratiques. Ils se tournent vers les techniciens des Parcs, dont les compétences naturalistes trouvent une place dans le conseil, et portent un nouveau regard sur la flore de leurs parcelles dont ils apprennent à « lire » la biodiversité. Les responsables des Parcs et des professions agricoles, quant à eux, voient dans les concours de Prairies fleuries un outil permettant de promouvoir une contribution positive de l'agriculture pour la préservation de la biodiversité. Pour les syndicats d'appellations, le concours contribue à qualifier leur territoire et à enrichir les liens entre les qualités originales du produit et celles de son terroir de production. De leur côté, les apiculteurs se sont particulièrement impliqués : les prairies fleuries constituent en effet une forme de reconnaissance de l'importance des fleurs mellifères et un trait d'union entre leurs activités et l'agriculture.

**FIGURE 1 – Concours 2011.**  
Répartition des parcelles (N = 224)  
selon les notes agricole et écologique  
attribuées par les jurys locaux.



Le concours permet par ailleurs de promouvoir le passage de mesures agro-environnementales à obligations de moyens à des mesures à obligation de résultats comme cela est le cas de la mesure « HERBE\_07 : Maintien de la richesse en espèces d'une prairie naturelle », dite « Prairies fleuries », inscrite en 2007 dans le catalogue national sur proposition des PNR de France (PLANTUREUX et de SAINTE MARIE, 2011). La notion de valeur agri-écologique permet à la Recherche d'identifier des questions scientifiques à traiter sur l'articulation entre fonctionnements naturels et fonctionnements agronomiques des milieux herbagers d'une part ; elle constitue d'autre part une contribution originale à la réflexion sur le devenir des dispositifs de soutien aux élevages herbagers et pastoraux dans la future politique agricole commune 2014-2020.

### Références bibliographiques

- PLANTUREUX S., de SAINTE MARIE C. (coord.) (2011). "Conception et appropriation de MAE à obligation de résultat sur les surfaces herbagères : comment concilier pertinence écologique et agricole dans l'action publique en faveur de la biodiversité ?", *DIVA2 Action publique, agriculture et biodiversité. Résultats scientifiques et recommandations*, Ministère de l'Ecologie & INRA, 33-41.
- MESTELAN P., AGREIL C., GUERIN G., MAGDA D. DE SAINTE MARIE C., PLANTUREUX S., AMIAUD B. (2011). "Equilibre entre valeurs agricole et écologique dans les prairies fleuries", *Journal des Prairies Fleuries*, 2, 6.
- OPPERMANN R., BOSSHARD A., MESTELAN P., DE SAINTE MARIE C. (2012) : "Awareness raising among farmers and the wider public", OPPERMANN R., BEAUFOY G. & JONES G.eds., *High Nature Value Farming in Europe. Experiences and Perspectives* (sous-presse).